

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
DE TECHNICIEN HOSPITALIER**

**Branche contrôle, gestion, installation et maintenance technique
Spécialité maintenance de matériels et équipements mécaniques
Option menuiserie et serrurerie
1 poste**

Procès-verbal de la réunion du jury d'admission du 19 Avril 2023

Le jury d'admission du concours externe sur titres de Technicien Hospitalier Branche contrôle, gestion, installation et maintenance technique, spécialité maintenance de matériels et équipements mécaniques, Option menuiserie et serrurerie s'est réuni le **19 Avril 2023** en vue de statuer sur l'admission des candidat(e)s à l'issue de l'épreuve orale.

Etai^{ent} présents :

- **Madame Lucie CHABAGNO**, Directrice des achats et de la logistique aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Présidente du Jury,
- **Monsieur François XAINTRAY**, Directeur des Infrastructures et des Travaux aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,
- **Monsieur Sylvain GROB**, Directeur adjoint Travaux, Maintenance, Sécurité aux CH de Haguenau, CH de Bischwiller et CHIL de Wissembourg,
- **Monsieur Christian LAFFERT**, Technicien Supérieur Hospitalier 1^{ère} classe aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

Etait absent :

- **Monsieur Vincent HERRMANN**, Professeur au lycée Jean Geiler.

Le jury, arrête la liste d'admission au concours susmentionné ainsi qu'il suit :

NOMS et PRENOMS des candidat(e)s admis :
(par ordre de mérite)

- liste principale : SCHERWITZ Christophe
- liste complémentaire : CHRIST Axel

MEMBRES DU JURY

- **Madame Lucie CHABAGNO**, Directrice des achats et de la logistique aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Présidente du Jury,



- **Monsieur François XAINTRAY**, Directeur des Infrastructures et des Travaux aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,



- **Monsieur Sylvain GROB**, Directeur adjoint Travaux, Maintenance, Sécurité aux CH de Haguenau, CH de Bischwiller et CHIL de Wissembourg,



- **Monsieur Christian LAFFERT**, Technicien Supérieur Hospitalier 1^{ère} classe aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.



- **Monsieur Vincent HERRMANN**, Professeur au lycée Jean Geiler.

ABSENT

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Strasbourg, le 19 Avril 2023